



Administration communale de
Colmar-Berg

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 17 juillet 2024 le Ministre du Travail a autorisé la société SA GOODYEAR OPERATIONS à exploiter :

- Un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type E16C, avec le numéro de construction H2Y386N06078. (3A/2024/2544/174)
- Un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type E16C, avec le numéro de construction H2Y386N06080. (3A/2024/2548/174)

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,
Le premier échevin, le secrétaire communal,



